



RCS : TOURS

Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01343

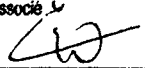
Numéro SIREN : 538 588 849

Nom ou dénomination : PROCOM' FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2016 sous le numéro de dépôt 7379

PROCOM' FINANCES
Société par actions simplifiée au capital de 5 227 990 euros
Siège social : La Fennetrie, 37500 MARCAY
538 588 849 RCS TOURS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 OCTOBRE 2016

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS
15 DEC. 2016
Me B. LAISNE Greffier Associé  GREFFE - RCS

2016007379

L'an Deux Mille Seize,
Le trente-et-un octobre,
A 11 heures 30,

Les associés de la société PROCOM' FINANCES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, La Fennetrie 37500 MARCAY, sur convocation faite à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean BRIANT, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Serge BRIANT est désigné comme secrétaire.

Madame Agnès DELAMETTE, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 522 799 actions sur les 522 799 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,

SB

JB

- Fixation de la rémunération du Président,
- Démission du Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean BRIANT de son mandat de Président et de sa qualité de membre du Directoire à compter du 31 octobre 2016 à minuit, nomme en qualité de nouveau Président, pour une période de 6 années à compter du 1^{er} novembre 2016 :

Monsieur Serge BRIANT

Né à MARCAY (37500) le 30 août 1959
De nationalité française,
Demeurant 3 La Fenettrie 37500 MARCAY

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

.../...

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, compte tenu des résolutions précédentes, prend acte de la démission de Monsieur Serge BRIANT de son mandat de Directeur Général à compter du 31 octobre 2016 à minuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

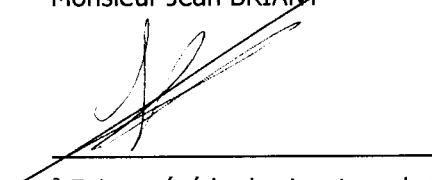
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Cabinet SAJE 18 rue Bouché Thomas – 49000 ANGERS ou au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur Jean BRIANT



Le secrétaire
Monsieur Serge BRIANT²

Bon pour acceptation des
fonctions de Président.

² Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président »

